

Chapitre 20. Norvège

Soutien à l'agriculture

En Norvège, le soutien au secteur agricole, qui reste l'un des plus élevés des pays de l'OCDE, a peu diminué. Le soutien des prix du marché (SPM), essentiellement lié à la protection aux frontières, demeure la principale composante du soutien aux agriculteurs, et sa part dans le total du soutien aux producteurs (ESP) n'a diminué que de 1 point de pourcentage entre les périodes 1986-88 et 2016-18. Si les formes de soutien susceptibles d'entraîner les distorsions les plus importantes de la production et des échanges ont vu leur part reculer, elles représentent cependant toujours l'essentiel du soutien accordé ces dernières années.

Ces dernières années, l'estimation du soutien total (EST) à l'agriculture a été légèrement inférieure à 1 % du PIB. Le soutien aux producteurs (ESP) représente 61 % des recettes agricoles brutes, soit un niveau plus de trois fois supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général dont bénéficie l'ensemble du secteur (comptabilisées dans l'ESSG) sont relativement faibles – de l'ordre de 4.5 % de l'EST – et financent principalement le système de connaissances et d'innovation agricoles.

Principales évolutions de l'action publique

Le programme politique publié par le gouvernement de coalition formé en janvier 2019 suit globalement les orientations stratégiques du Livre blanc, publié en décembre 2016. L'un des objectifs du gouvernement est d'améliorer l'efficacité et la compétitivité du secteur, tout en maintenant le système général de réglementation du marché. Un accord a été conclu entre l'État et les deux organisations de producteurs participant aux négociations agricoles concernant la fixation des prix indicatifs et le cadre budgétaire dans lequel s'inscrivent les paiements aux agriculteurs.

Plusieurs mesures ont été prises pour aider les agriculteurs à faire face aux conséquences de la sécheresse qui a sévi durant le printemps et l'été 2018. Le Programme national pour l'environnement a été revu et actualisé. Dans le cadre de l'Espace économique européen (EEE), les contingents tarifaires de plusieurs produits ont augmenté, à savoir ceux de la viande, du fromage, des légumes et de certains produits utilisés par l'industrie alimentaire dans des produits agricoles transformés.

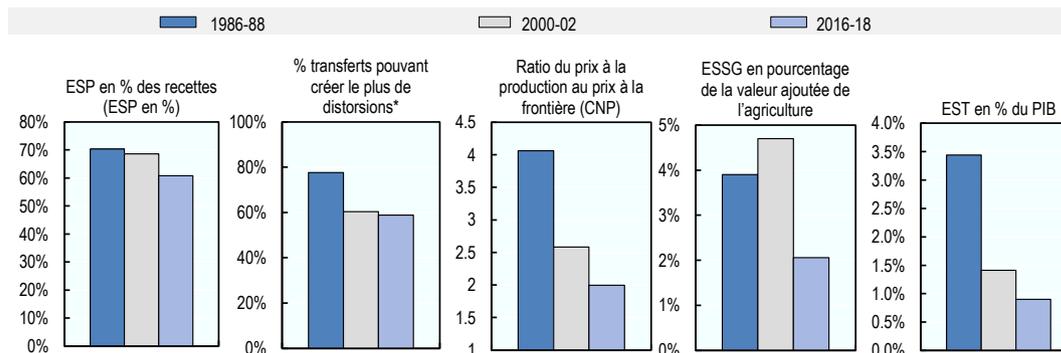
Évaluation et recommandations

- Le soutien à l'agriculture reste exagérément concentré sur le maintien du *statu quo* et les progrès des réformes ont été fort modestes. Le secteur agricole norvégien est parmi les plus protégés, bien que les distorsions des prix aient diminué. Le rythme des réformes pourrait être considérablement accéléré pour atteindre les objectifs déclarés en réduisant les coûts supportés par le contribuable et le consommateur.
- Des progrès supplémentaires sont nécessaires pour réduire le soutien susceptible de créer le plus de distorsions de manière à accroître la sensibilité des producteurs aux

signaux du marché et à supprimer les mesures contraires aux restructurations qui permettraient au secteur de devenir plus productif et plus durable sur le plan écologique.

- Le nouveau programme politique du gouvernement pose le principe de réformes limitées – visant à faire plus de place à la recherche-développement (R-D) et à une production alimentaire écologiquement durable – qui vont dans le sens d’une amélioration de l’efficacité et d’une réduction des coûts de transaction liés aux politiques et qui devraient être accélérées.
- Il serait utile également de procéder à une évaluation pour déterminer si la formule actuelle d’une négociation annuelle entre l’État et les représentants des agriculteurs est bien de nature à favoriser les réformes.
- La stratégie nationale intersectorielle en matière de bioéconomie offre une occasion d’accroître la durabilité du secteur agroalimentaire grâce à une utilisation plus efficace des ressources naturelles, d’aider le secteur agricole à s’adapter au changement climatique et de renforcer la cohérence des politiques.
- En 2018, la Norvège a connu l’été le plus sec et le plus chaud de ces soixante-dix dernières années et plusieurs mesures ont été prises pour aider les agriculteurs. Étant donné qu’il est probable que les conditions météorologiques extrêmes se multiplient, il est souhaitable que les mesures de soutien liées à la sécheresse privilégient le renforcement de la préparation et de la résilience du secteur à ce phénomène plutôt que l’octroi d’aides financières ponctuelles.
- La fiscalité environnementale est au cœur des actions mises en œuvre par la Norvège pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les secteurs ne relevant pas du système d’échange de quotas d’émission et pour remédier à d’autres problèmes environnementaux. Cet outil devrait être envisagé pour l’agriculture, parallèlement à d’autres mesures d’atténuation du changement climatique, d’ordre réglementaire et fondées sur le jeu du marché.
- Accroître la productivité tout en veillant à la protection de l’environnement et à la gestion durable des ressources naturelles devrait être une priorité de l’action publique. À cet égard, la réorientation du soutien vers les services d’intérêt général, particulièrement en faveur du système de connaissances et d’innovation agricoles, est une piste à explorer.

Graphique 20.1. Norvège: Évolution du soutien à l'agriculture



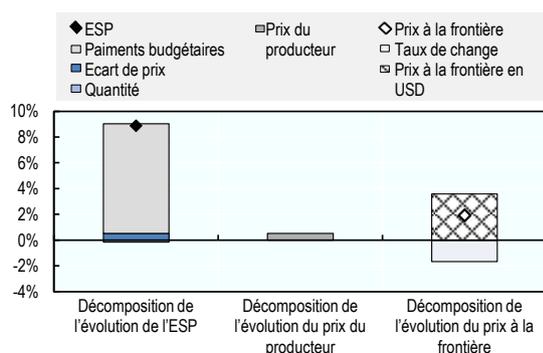
Note: * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.

Source: OCDE (2019), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933947390>

Le **soutien aux producteurs (selon l'ESP en %)** diminue progressivement depuis plusieurs années. Sur la période 2016-18, il a représenté 60 % environ des recettes agricoles brutes, soit une part plus de trois fois supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE. La proportion des **formes de soutien les plus susceptibles de générer des distorsions** a diminué, mais équivaut encore à plus de la moitié du soutien aux producteurs (graphique 20.1). Parmi les instruments utilisés créant le plus de distorsions, le soutien des prix du marché est le plus important. En 2018, le niveau du soutien s'est accru, en raison principalement de la forte augmentation des indemnités versées au titre de l'*assurance récolte* (graphique 20.2). En moyenne, les prix payés aux agriculteurs ont été 1.8 fois supérieurs aux cours mondiaux sur la période 2016-18. Les transferts au titre d'un seul produit ont représenté 61 % de l'ESP totale. Leur part dans les recettes agricoles brutes par produit s'établit autour de 30 % ou au-dessus quel que soit le produit (graphique 20.3). En proportion du soutien total à l'agriculture, les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** (comptabilisées dans l'ESSG) sont près de trois fois inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a fortement diminué au fil du temps. Environ 93 % de ce soutien total est accordé aux producteurs à titre individuel (ESP).

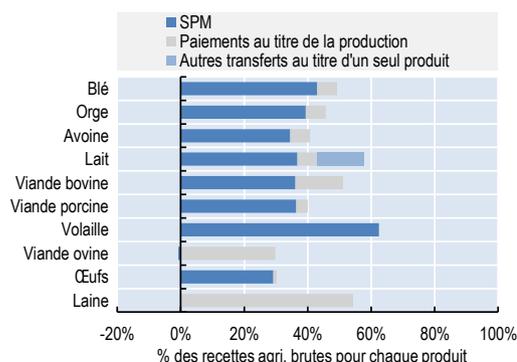
Graphique 20.2. Norvège: Moteurs du changement de l'ESP, 2017 à 2018



Source: OCDE (2019), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933947409>

Graphique 20.3. Norvège: Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2016-18



Source: OCDE (2019), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933947428>

Tableau 20.1. Norvège: Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1986-88	2000-02	2016-18	2016	2017	2018p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	2 533	2 052	3 769	3 758	3 759	3 789
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	73.3	80.8	76.5	74.4	77.2	77.7
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	2 610	2 027	3 751	3 768	3 758	3 726
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	2 801	2 324	3 370	3 242	3 261	3 609
Soutien au titre de la production des produits de base	2 027	1 333	1 888	1 851	1 872	1 941
Soutien des prix du marché ¹	1 354	996	1 593	1 596	1 573	1 611
Soutien positif des prix du marché	1 354	996	1 600	1 596	1 580	1 623
Soutien négatif des prix du marché	0	0	-6	0	-8	-11
Paievements au titre de la production	673	337	295	255	299	330
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	250	117	172	165	171	181
Utilisation d'intrants variables	149	71	90	86	93	92
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	91	38	72	69	69	79
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	11	8	10	10	10	10
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	524	871	954	872	868	1 123
Au titre des Recettes / du Revenu	0	49	83	88	83	79
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	524	822	871	784	784	1 044
avec contraintes sur les intrants	371	644	644	627	626	679
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	348	345	342	356
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	3	8	8	8	8
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	3	8	8	8	8
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	70.4	68.6	60.8	60.0	59.9	62.4
CNP des producteurs (coeff.)	4.06	2.58	1.99	2.00	1.99	2.00
CNS aux producteurs (coeff.)	3.37	3.18	2.55	2.50	2.49	2.66
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	129	158	165	157	166	171
Système de connaissances et d'innovation agricoles	74	62	104	95	106	110
Services d'inspection et de contrôle	5	25	37	39	37	36
Développement et entretien des infrastructures	29	54	15	15	14	15
Commercialisation et promotion	21	15	9	9	9	10
Coût du stockage public	0	2	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	4.1	6.2	4.5	4.5	4.7	4.4
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-1 333	-1 010	-1 577	-1 610	-1 554	-1 566
Transferts des consommateurs aux producteurs	-1 660	-1 104	-1 658	-1 675	-1 651	-1 647
Autres transferts des consommateurs	-138	-47	-89	-119	-79	-68
Transferts des contribuables aux consommateurs	220	71	101	100	103	100
Surcoût de l'alimentation animale	244	70	69	84	73	50
ESC en pourcentage (%)	-55.8	-51.3	-43.2	-43.9	-42.5	-43.2
CNP des consommateurs (coeff.)	3.22	2.30	1.87	1.91	1.85	1.85
CNS aux consommateurs (coeff.)	2.26	2.06	1.76	1.78	1.74	1.76
Estimation du soutien total (EST)	3 150	2 553	3 637	3 499	3 530	3 881
Transferts des consommateurs	1 797	1 151	1 747	1 795	1 730	1 715
Transferts des contribuables	1 490	1 449	1 979	1 824	1 879	2 233
Recettes budgétaires	-138	-47	-89	-119	-79	-68
EST en pourcentage (% du PIB)	3.4	1.4	0.9	0.9	0.9	0.9
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	1 796	1 557	2 043	1 903	1 957	2 270
ESBT en pourcentage (% du PIB)	2.0	0.9	0.5	0.5	0.5	0.5
Déflateur du PIB (1986-88=100)	100	163	272	260	270	286
Taux de change (monnaie nationale par USD)	6.88	8.59	8.27	8.40	8.27	8.13

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Norvège sont : le blé, l'orge, l'avoine, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2019), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>

Informations contextuelles

L'agriculture occupe une place assez limitée dans l'économie. Les terres qui s'y prêtent le mieux, environ 3 % du territoire, se situent en général dans les régions les plus peuplées et à forte croissance. Si le secteur ne contribue que modestement au PIB et à l'emploi, les autorités norvégiennes soulignent cependant constamment son importance dans la mise en œuvre de priorités de l'action publique telles que la sécurité alimentaire et le maintien des populations dans les zones rurales.

Le secteur produit un éventail relativement limité de produits. Outre la filière ovine, les principales activités traditionnelles sont l'élevage bovin (pour le lait et la viande) et la culture de céréales (essentiellement utilisées comme aliments pour animaux). Sur le plan structurel, le secteur se compose en grande partie d'exploitations familiales de taille relativement modeste, dont beaucoup se trouvent dans des endroits isolés.

Tableau 20.2. Norvège: Indicateurs contextuels

	Norvège		Comparaison internationale	
	1995*	2017*	1995*	2017*
Contexte économique			Part dans l'ensemble des pays	
PIB (milliards de USD en PPA)	106	328	0.4%	0.3%
Population (millions)	4	5	0.1%	0.1%
Superficie des terres (milliers de km ²)	365	365	0.5%	0.5%
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	1 127	984	0.04%	0.03%
			Ensemble des pays ¹	
Densité de population (habitants/km ²)	14	17	48	60
PIB par tête, (USD en PPA)	24 322	61 475	7 642	21 231
Commerce en % du PIB	24	23	9.9	14.7
Agriculture dans l'économie			Ensemble des pays ¹	
Part du PIB agricole (%)	3.0	2.2	3.3	3.5
Part de l'emploi agricole (%)	5.2	2.1	-	-
Exportations agroalimentaires (% des exp. totales)	1.3	1.0	8.1	7.5
Importations agroalimentaires (% des imp. totales)	6.2	9.0	7.4	6.6
Caractéristiques du secteur agricole			Ensemble des pays ¹	
Part des produits végétaux dans la prod. agricole (%)	27	29	-	-
Part des produits animaux dans la prod. agricole (%)	73	71	-	-
Part des terres arables dans la SA (%)	88	82	33	34

Note : * ou l'année disponible la plus proche. 1. Moyennes de tous les pays couverts dans ce rapport. L'UE est traitée comme un seul pays.

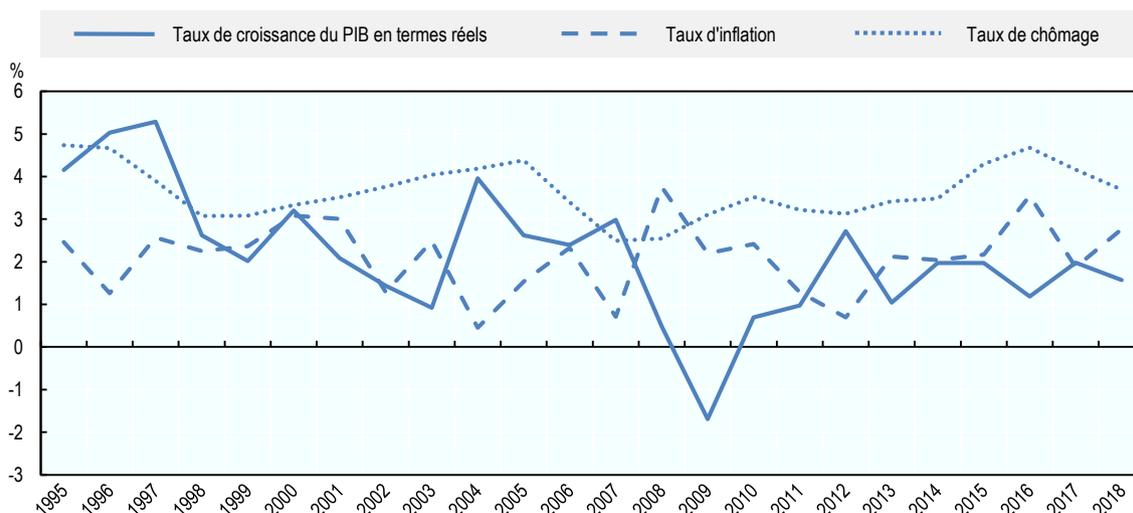
Source : Bases de données statistiques de l'OCDE; Base de données Comtrade des Nations Unies; Banque mondiale, WDI et données nationales.

La saine gestion de ses ressources naturelles et son dynamisme économique ont contribué à propulser la Norvège au nombre des pays dont le PIB par habitant compte parmi les plus élevés du monde. Forte de son « modèle nordique », garant d'une société inclusive et d'un faible niveau d'inégalité, la Norvège affiche des niveaux de bien-être impressionnants à de nombreux égards. Pour rester une société inclusive, elle devra réussir sa diversification économique en dehors du secteur pétrolier et continuer de se saisir des chances offertes par la mondialisation et le numérique. La croissance de l'emploi est toujours forte et le taux de chômage a baissé, tandis que l'inflation demeure faible.

La Norvège est un importateur net de produits agroalimentaires, lesquels représentent 10 % environ de ses importations et 1 % de ses exportations. La majeure partie de la production

agricole est consommée dans le pays. Les importations de produits interviennent principalement lorsque la production intérieure ne couvre pas la demande. La plupart des échanges agroalimentaires sont destinés à la consommation finale.

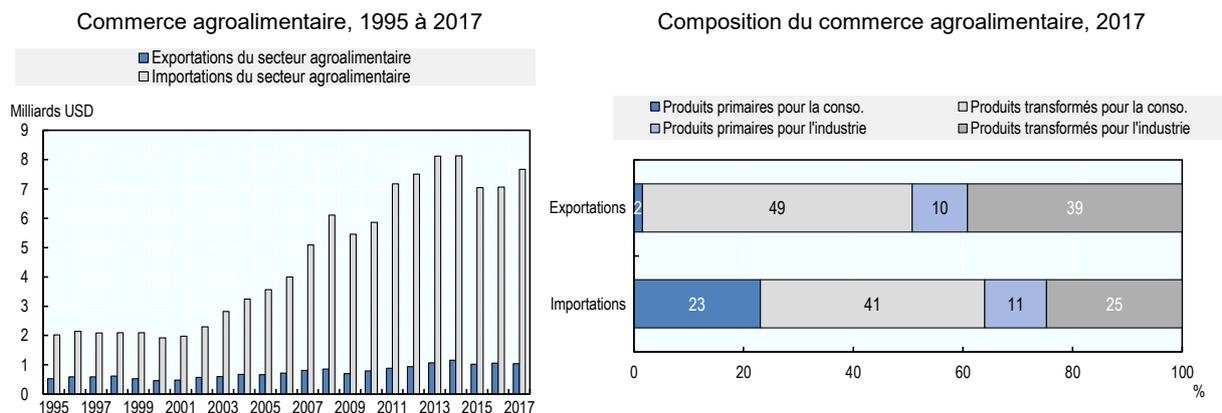
Graphique 20.4. Norvège: Principaux indicateurs économiques, 1995 à 2018



Sources: Bases de données statistiques de l'OCDE; Banque mondiale, WDI et l'OIT estimations et projections.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933947447>

Graphique 20.5. Norvège: Commerce agroalimentaire



Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme n'est pas nécessairement égale à 100.

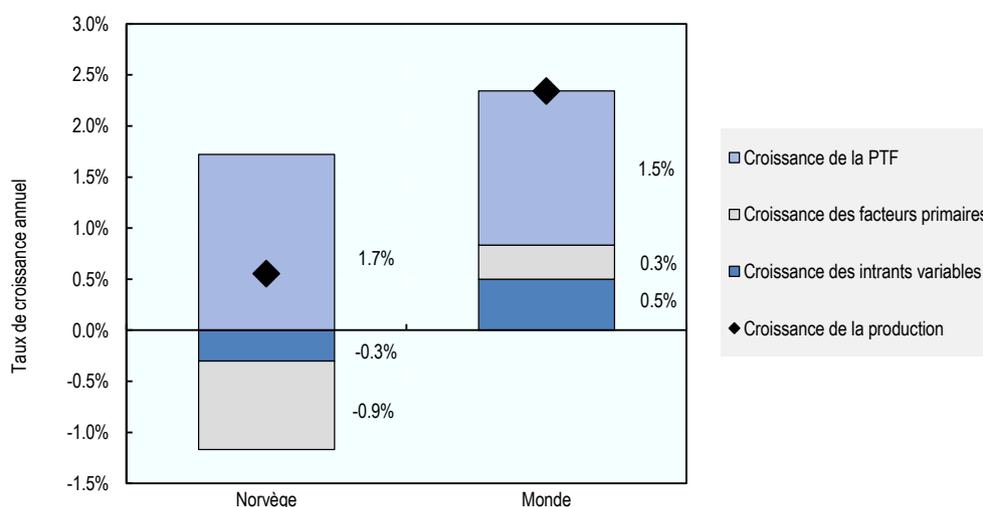
Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933947466>

Sur la période 2006-15, on estime que la production agricole annuelle a progressé lentement. L'utilisation d'intrants variables et de facteurs de production fixes a baissé, tandis que la productivité totale des facteurs aurait augmenté à un taux légèrement supérieur à la moyenne mondiale. Dans l'ensemble, la pression de l'agriculture sur l'environnement

a diminué, comme en témoigne la baisse des excédents d'éléments nutritifs par hectare, des émissions atmosphériques et de la consommation d'énergie du secteur. La baisse des excédents d'éléments nutritifs, même si ceux-ci demeurent élevés, atténue le risque de pression environnementale sur les sols, l'eau et l'air. Elle tient à une utilisation plus efficace de ces éléments par les agriculteurs et à une faible croissance de la production agricole.

Graphique 20.6. Norvège: Composition de la croissance de la production agricole, 2006-15



Note: PTF est la productivité totale des facteurs. Les facteurs primaires comprennent le travail, la terre, le bétail et les machines.

Source: USDA Economic Research Service, Base de données sur la productivité agricole.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933947485>

Tableau 20.3. Norvège : Productivité et indicateurs environnementaux

	Norvège		Comparaison internationale	
	1991-2000	2006-2015	1991-2000	2006-2015
	Monde			
Taux de croissance annuel de la PTF (%)	0.4%	1.7%	1.6%	1.5%
	Moyenne OCDE			
Indicateurs environnementaux	1995*	2017*	1995*	2017*
Bilan de l'azote, kg/ha	108.1	106.3	33.2	30.0
Bilan du phosphore, kg/ha	13.2	10.6	3.7	2.3
Part de consommation d'énergie du secteur agricole (%)	3.6	1.4	1.9	2.0
Part des émissions de GES d'origine agricole (%)	9.2	8.5	8.5	8.9
Part des terres irriguées dans la SA (%)	..	3.3	-	-
Part de l'agriculture dans les prélèvements d'eau (%)	30.2	..	45.4	42.5
Indicateur de stress hydrique	0.7	..	9.7	9.7

Note : * ou l'année disponible la plus proche.

Source : USDA Economic Research Service, Base de données sur la productivité agricole; Bases de données statistiques de l'OCDE; Base de données FAO et données nationales.

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Les objectifs stratégiques des politiques agricole et alimentaire définis dans le Livre blanc n° 11 (2016-17), qui porte sur le changement et le développement pour une production agricole tournée vers l'avenir, sont la sécurité alimentaire, le maintien de l'agriculture sur l'ensemble du territoire, une plus forte création de valeur ajoutée et une agriculture durable. La politique agricole vise à promouvoir une utilisation durable des ressources agricoles, à développer le savoir-faire et à contribuer à la création d'emplois et de valeur ajoutée dans les activités et la production agricoles dans l'ensemble du pays. La politique de soutien à l'agriculture est une composante des politiques régionales et rurales de la Norvège.

Les principaux instruments du soutien public à l'agriculture comprennent les mesures aux frontières, les paiements budgétaires et la réglementation du marché intérieur résultant de la loi sur la commercialisation. Cette loi couvre certaines viandes (bovine, ovine, porcine et de volaille) ; le lait, le beurre et le fromage ; les œufs ; les céréales et les oléagineux ; les pommes de terre, les légumes, les fruits et les baies ; et les fourrures.

Des prix indicatifs sont définis pour le lait, la viande porcine, les céréales et certains fruits et légumes. Ces prix, de même que le cadre budgétaire dans lequel s'inscrivent les paiements aux agriculteurs, sont négociés chaque année entre les pouvoirs publics et les organisations de producteurs. Ces derniers sont assujettis à des redevances de commercialisation, qui financent les mesures visant à résorber les excédents de production, notamment les subventions à l'exportation de produits de l'élevage. Des quotas de production ont été instaurés en 1983 pour le lait, auxquels est venu s'ajouter en 1997 un système d'achat et de vente de quotas.

Différents types de paiements directs aux agriculteurs demeurent en vigueur : paiements à la surface, par tête de bétail, et selon la quantité produite (dans le cas de la viande). Bon nombre d'entre eux sont modulés en fonction de la région et de la taille de l'exploitation, l'objectif étant d'apporter un soutien suffisant aux revenus pour toutes les catégories d'exploitation et de région. Des écotaxes sont prélevées sur les pesticides agricoles.

Le Programme national pour l'environnement contient les principales **mesures agro-environnementales**, telles que le soutien aux paysages culturels en fonction de la superficie, les aides au titre des pâturages extensifs et des animaux nourris à l'herbe, le soutien à l'agriculture biologique, les programmes régionaux pour l'environnement et les mesures environnementales spéciales dans le secteur agricole. Ces programmes comprennent par exemple des paiements visant à encourager la réduction de la pollution de l'eau par l'agriculture, l'épandage écologique du fumier, le fauchage de petits prés (abandonnés) abritant une biodiversité riche ou exceptionnelle en zone forestière ou montagnaise, le pâturage sur les îles, l'entretien de sites protégés dans le paysage agricole, etc.

En 2016, les autorités ont publié la stratégie nationale en matière de **bioéconomie**. Cette stratégie générale intersectorielle a été élaborée par huit ministères, dont le ministère norvégien de l'Agriculture et de l'Alimentation. Elle met en avant trois objectifs primordiaux – renforcement de la création de valeur, réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), amélioration de l'efficacité et de la durabilité de l'utilisation des ressources – et quatre domaines d'intervention privilégiés : coopération entre secteurs, industries et domaines d'action ; marchés de bioproduits renouvelables ; utilisation efficace et transformation rentable des ressources biologiques renouvelables ; et production et

extraction durables de ressources biologiques renouvelables. Compte tenu de l'expérience de la Norvège en matière de fiscalité environnementale, les pouvoirs publics proposent de faire évoluer la réglementation sur plusieurs points afin d'instaurer des règles du jeu équitables pour les bioproduits, en imposant par exemple aux produits provenant de sources fossiles des taxes ou des quotas correspondant à leurs effets dommageables sur l'environnement et le climat. En outre, une révision des règlements applicables aux engrais et une accentuation de l'utilisation d'engrais organiques/de boues, avec notamment des règlements en matière de dépôt, de stockage et d'épandage, sont actuellement au programme.

La Norvège a supprimé la plupart de ses contingents tarifaires en 2000, lorsque les droits consolidés dans le cadre de l'OMC ont été amenés au niveau des taux applicables dans la limite des contingents. Les droits de douane applicables à certains produits, notamment les produits d'origine animale, sont compris entre 100 % et 400 %, bien qu'un régime de « périodes d'ouverture » permette des importations à taux réduits dès lors que les prix intérieurs dépassent les seuils établis.

La Norvège a unilatéralement supprimé, à compter du 1^{er} janvier 2015, les droits à l'importation sur 114 lignes tarifaires agricoles. Certes, ces droits étaient faibles (et sans réelle incidence sur la protection de la production agricole norvégienne), mais leur suppression a entraîné l'allègement des procédures douanières et des frais d'administration.

Évolution des mesures internes, 2018-19

La nouvelle coalition gouvernementale formée en janvier 2019 soutient globalement les orientations stratégiques du Livre blanc n° 11 (2016-17). L'objectif du gouvernement est d'améliorer l'efficacité et la compétitivité du secteur, tout en maintenant le système général de réglementation du marché et de protection aux frontières. Les aspects essentiels du nouveau programme politique du gouvernement pour l'agriculture sont les suivants : maintenir le système de négociations agricoles annuelles ; équilibrer la production agricole sur l'ensemble du territoire ; maintenir le système des quotas laitiers ; introduire la loi sur la bonne conduite des entreprises courant 2020 ; donner suite à la stratégie en matière de protection des sols ; dynamiser l'agriculture biologique ; intensifier l'attention portée au bien-être des animaux ; renforcer la R-D ; et poursuivre la politique de faible utilisation des antibiotiques et de faible prévalence de l'antibiorésistance dans l'élevage des animaux.

Un accord a été conclu en mai 2018 entre l'État et les deux organisations de producteurs participant aux négociations agricoles. Les principales modifications qui en résultent sont les suivantes : 1) une hausse des prix indicatifs, pour un coût budgétaire total de 198 millions NOK (24 millions USD), à compter du 1^{er} juillet 2018 ; 2) une augmentation du soutien budgétaire de 770 millions NOK (95 millions USD) entre 2018 et 2019 ; 3) le transfert de 70 millions NOK (9 millions USD) du budget de 2017 et une augmentation des allègements fiscaux à hauteur de 62 millions NOK (8 millions USD) ; 4) une aide accrue à l'investissement et au programme de développement ; 5) des aides accrues pour les zones où la production agricole est difficile ; 6) une accentuation de la R-D dans les techniques agricoles ; et 7) à compter de 2019, une nouvelle subvention destinée aux exploitations laitières de petite et moyenne tailles.

Plusieurs mesures ont été prises pour aider les agriculteurs à faire face aux conséquences de la **sécheresse** du printemps et de l'été 2018 : 1) accord entre les associations d'agriculteurs et l'État sur un plan d'urgence de 525 millions NOK (65 millions USD) financé par le Fonds de développement agricole, à hauteur de 225 millions NOK (28 millions USD), et par une nouvelle dotation, pour 300 millions NOK

(37 millions USD) ; 2) dispense de l'obligation de récolter du fourrage (ce qui permet d'accroître le pâturage sans que l'agriculteur ne cesse de percevoir les aides liées à l'alimentation animale) ; 3) dispense de récolte des cultures dérobées (cultures à croissance rapide pratiquées entre deux cultures principales), avec maintien des subventions prévues au titre de ces cultures dans le Programme régional pour l'environnement ; 4) dérogation permettant de maintenir les aides liées aux zones fertilisées de façon organique, même si la parcelle est utilisée pour produire du fourrage ou faire pâturer des animaux au lieu d'être mise en culture ; 5) relèvement de 50 % à 70 % de l'avance sur l'indemnisation des dommages causés aux cultures ; et 6) suppression des droits sur les importations de fourrage. En outre, le soutien à l'*assurance récolte* a augmenté, passant de 33 millions NOK (4.1 millions USD) à 1 667 millions NOK (206 millions USD).

Depuis 2015, les producteurs de lait de vache proposant des quotas à la vente sont autorisés à vendre directement à d'autres producteurs de leur région (chaque région de production correspondant grosso modo à un comté) jusqu'à 80 % de leurs quotas à un prix fixé librement, tandis qu'un minimum de 20 % doit être vendu à l'État à un prix déterminé. On compte 14 régions de production pour la redistribution des quotas. Chaque année, la quantité de lait que chaque producteur peut livrer à une laiterie (en d'autres termes, la possibilité de production effective) est calculée en multipliant les quotas par un coefficient. La sécheresse du printemps et de l'été 2018 ayant fait craindre que la production de lait ne soit insuffisante, les possibilités de production effective ont été ajustées une première fois en juin par un relèvement du coefficient de 0.98 à 0.99, puis une nouvelle fois en août, où le coefficient est passé à 1.04. Pour l'année contingente allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le coefficient multiplicateur de calcul des quotas a été fixé à 0.98.

En 2018, une nouvelle stratégie relative à la production **biologique** a été adoptée par le Parlement. La stratégie retient trois domaines d'intervention privilégiés pour parvenir à dynamiser la production agricole biologique : connaissances et compétences ; paiements à l'hectare soutenant ce mode de production ; et mise en place d'une filière efficace.

Le budget alloué aux **programmes régionaux pour l'environnement** a progressé de 14 % et s'élève à 493.2 millions NOK (61 millions USD) pour 2019. En 2018, le Programme national pour l'environnement a été revu et actualisé. Une plus haute priorité est accordée aux défis que présente le changement climatique, tandis que l'on poursuit le travail sur la simplification et l'amélioration des objectifs structurant les programmes.

Bien que la tarification du carbone soit largement utilisée en Norvège, les **émissions du secteur agricole** ne sont ni soumises à une taxe sur le dioxyde de carbone (CO₂) ni prises en compte dans le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) de l'Union européenne. Dans le cadre de l'accord de Paris, la Norvège s'est engagée à réduire ses émissions de GES d'au moins 40 % à l'horizon 2030, par rapport au niveau de 1990. Elle a également décidé d'entamer des pourparlers avec l'Union européenne sur la manière d'honorer conjointement l'engagement climatique pris pour 2030. Les GES émis par l'agriculture comprennent le méthane généré par l'élevage des animaux et le N₂O lié à la fertilisation azotée. La Norvège a mis en œuvre d'autres mesures – à la fois réglementaires et financières, et touchant à l'information – qui ont un impact sur les émissions d'origine agricole. En 2018, l'État et les organisations d'agriculteurs ont entamé des négociations sur la façon dont on pourrait limiter les émissions pour la période 2021-30.

Au chapitre du **développement rural**, la politique agricole norvégienne prévoit plusieurs programmes destinés à stimuler l'innovation, la création de nouvelles activités sur les exploitations et la diversification de l'emploi en milieu rural. Les financements proviennent principalement du Fonds de développement agricole. Le montant total proposé pour le

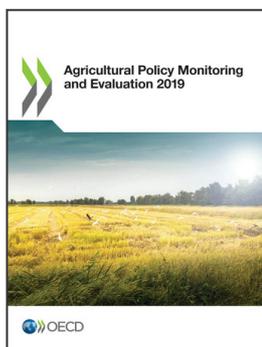
développement rural (dans l'accord agricole) est de 1 124 millions NOK (136 millions USD) pour 2018 et de 1 134 millions NOK (140 millions USD) pour 2019.

Évolutions des mesures commerciales, 2018-19

L'article 19 de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) prévoit que les parties contractantes procèdent à un réexamen périodique des conditions de leurs échanges de produits agricoles. La session de réexamen ouverte en 2013 s'est achevée en avril 2017 et les changements convenus sont entrés en vigueur en octobre 2018. Les contingents tarifaires ont augmenté sur plusieurs produits, dont la viande, le fromage, les légumes et certains produits utilisés par l'industrie alimentaire dans des produits agricoles transformés.

La Norvège a négocié 29 accords de libre-échange avec 40 pays partenaires dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange (AELE). En 2018, des accords ont été conclus avec l'Inde, le Viet Nam, la Malaisie et le MERCOSUR. L'AELE a par ailleurs commencé à renégocier les accords de libre-échange passés avec le Mexique, le Chili et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) – Botswana, Lesotho, Namibie, Afrique du Sud et Swaziland. Ces accords et négociations portent notamment sur des produits agricoles transformés et divers produits agricoles de base. En 2018, la Norvège et la République populaire de Chine ont tenu plusieurs réunions sur la question d'un accord bilatéral.

Lors de la réunion ministérielle de l'OMC qui a eu lieu à Nairobi le 19 décembre 2015, les États membres ont décidé que les pays développés (Norvège, Canada et Suisse) qui aboliraient les subventions à l'exportation de leurs produits destinés aux pays les moins avancés seraient autorisés à subventionner leurs exportations de produits transformés, de produits laitiers et de viande porcine jusqu'à la fin de 2020. En 2018, la Norvège a notifié à l'OMC la suppression progressive de toutes les subventions à l'exportation de produits agricoles d'ici à fin 2020. Les subventions à l'exportation de produits transformés vers l'Union européenne et les activités de commercialisation des produits horticoles sont financées directement par l'État.



Extrait de :
Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2019

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/39bfe6f3-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Norvège », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2019*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/0fe7df83-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.